

Conditions d'arbitrage au FC Concordia Lausanne



ARBITRES ASF

(dès les juniors C – indemnité de match dès Frs 80.-)

1. Indemnité annuelle de Frs 400.- versée au mois de juin*
2. Finance d'inscription aux cours de formation offerte par le club
3. Mise à disposition gratuite des équipements complets d'arbitre par le club
4. Une sortie annuelle offerte par le club
5. Cotisation annuelle offerte pour les arbitres jouant dans une équipe du club
6. Un soutien dans votre fonction par votre responsable

ARBITRES MINI ACVF

(juniors D – indemnité de match dès Frs 50.-)

1. Indemnité annuelle de Frs 200.- versée au mois de juin*
2. Finance d'inscription aux cours de formation offerte par le club
3. Mise à disposition gratuite des équipements complets d'arbitre par le club
4. Une sortie annuelle offerte par le club
5. Un soutien dans votre fonction par votre responsable

ARBITRES JUNIORS E et F

(indemnité de match : Frs 20.-)

1. Une indemnité annuelle de Frs 100.- versée au mois de juin*
2. Une sortie annuelle offerte par le club
3. Un soutien dans votre fonction par votre responsable

Pour tous renseignements, prendre contact avec :

Jennifer Bart, Rue de la Tour 15, 1004
Lausanne, 077 492 78 57, jennifer.bart@me.com



*Sanctions

1. Amendes infligées par l'ACVF :
selon le montant de l'amende
2. Amende pour démission sur ordre de l'ACVF pour cumul de manquements :
suppression totale de l'indemnité annuelle
3. Tout autre problème :
à définir, pouvant aller jusqu'à la suppression totale de l'indemnité annuelle